



Arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade
Au titre de l'année 2024

Le Vice Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L521-1, L.522-1 à L.522-7, et L.522-23 à L.522-31,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Caisse des Écoles ;

Vu l'arrêté en date du 20 décembre 2023, pris après avis du Comité Technique, établissant les lignes directrices de gestion ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2024** est établi comme suit :

Avancement au grade de : ADJOINT TERRITORIAL ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1) ALEXIS Evelyne	Adjoint Administratif	01/12/2024
2) BLONBOU Franciane	Adjoint Administratif	01/12/2024
3) NACIBIDE Marie-Laure	Adjoint Administratif	01/12/2024
4) VILTARD Lucienne	Adjoint Administratif	01/12/2024

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
5	1	4
100%	20%	80%

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
4	0	4
100%	0%	100%

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Avancement au grade de : ADJOINT TERRITORIAL ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1) ERMOND Christiane	Adjoint Administratif Principal 2CL	01/12/2024
2) GAMIETTE Valérie	Adjoint Administratif Principal 2CL	01/12/2024
3) LUTIN Aline	Adjoint Administratif Principal 2CL	01/12/2024
4) THOMAREL Véronique	Adjoint Administratif Principal 2CL	01/12/2024

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
7	0	7
100%	0%	100%

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
4	0	4
100%	0%	100%

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de BASSE-TERRE qui en assurera la publicité conformément aux dispositions du code la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

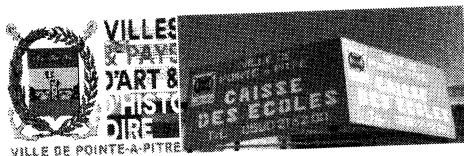
ARTICLE 4 : Tout litige relatif à la légalité de cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pointe-A-Pitre, le 30 novembre 2024

Le Vice Président,



Bruno FANFANT



Arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade
Au titre de l'année 2024

Le Vice Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L521-1, L.522-1 à L.522-7, et L.522-23 à L.522-31,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Caisse des Écoles ;

Vu l'arrêté en date du 20 décembre 2023, pris après avis du Comité Technique, établissant les lignes directrices de gestion ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2024** est établi comme suit :

Avancement au grade de : ADJOINT TERRITORIAL ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1) ALEXIS Evelyne	Adjoint Administratif	01/12/2024
2) BLONBOU Franciane	Adjoint Administratif	01/12/2024
3) NACIBIDE Marie-Laure	Adjoint Administratif	01/12/2024
4) VILTARD Lucienne	Adjoint Administratif	01/12/2024

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
5	1	4
100%	20%	80%

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
4	0	4
100%	0%	100%

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Avancement au grade de : ADJOINT TERRITORIAL ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1) ERMOND Christiane	Adjoint Administratif Principal 2CL	01/12/2024
2) GAMIETTE Valérie	Adjoint Administratif Principal 2CL	01/12/2024
3) LUTIN Aline	Adjoint Administratif Principal 2CL	01/12/2024
4) THOMAREL Véronique	Adjoint Administratif Principal 2CL	01/12/2024

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
7	0	7
100%	0%	100%

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
4	0	4
100%	0%	100%

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de BASSE-TERRE qui en assurera la publicité conformément aux dispositions du code la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

ARTICLE 4 : Tout litige relatif à la légalité de cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pointe-A-Pitre, le 30 novembre 2024

Le Vice Président,



Bruno FANFANT

